

CONSULTATIVE ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

SEVENTH ORDINARY SESSION

22nd October, 1955

Doc. 451

Opinion on the Budget of the Council of Europe¹

DRAFT RECOMMENDATION

presented
by the Committee on Budgetary Affairs
and Administration²
(Explanatory Memorandum by M. BICHET,
Rapporteur)

Draft Recommendation³

The Assembly,

Having duly noted the Report of the Committee on Budgetary Affairs and Administration;

Noting that the necessary documents and details of estimates have been transmitted only in respect of Vote II of the Budget ("Expenditure relating to the Consultative Assembly"), on which an Opinion was adopted on 9th July, 1955;

Noting the discrepancies between the allocations and the expenditure actually certified;

Noting, moreover, the inadequacy of the sums set aside for functional expenditure,

1. See Opinion No. 16 and Doc. 342 (Communication).

2. Adopted unanimously by the Committee.

MEMBERS OF THE COMMITTEE: MM. Pünder (Chairman); Smithers (Vice-Chairman); Bichet, Canevari (Substitute: Giardina), Ergin, Janssen (Substitute: Korthals), Wistrand.

N. B. THE NAMES OF REPRESENTATIVES WHO VOTED ARE PRINTED IN ITALICS.

3. See 26th Sitting, 26th October, 1955 (Draft Recommendation adopted after amendment) and Recommendation 90.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE

22 octobre 1955

Doc. 451

Avis sur le budget du Conseil de l'Europe¹

PROJET DE RECOMMANDATION

présenté
par la commission des Affaires budgétaires
et de l'Administration²
(Exposé des motifs
par M. BICHET, rapporteur)

Projet de recommandation³

L'Assemblée,

Ayant pris connaissance du rapport de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration;

Constatant que les documents et développements nécessaires n'ont été communiqués que pour le titre II du budget (dépenses de l'Assemblée Consultative), sur lequel un avis a été adopté le 9 juillet 1955;

Constatant les différences entre les crédits ouverts et les dépenses réellement ordonnées;

Constatant enfin l'insuffisance des crédits prévus pour les dépenses fonctionnelles,

1. Voir Avis n° 16 et Doc. 342 (Communication).

2. Adopté par la commission à l'unanimité.

MEMBRES DE LA COMMISSION : MM. Pünder (Président); Smithers (Vice-Président); Bichet, Canevari (Suppléant: Giardina), Ergin, Janssen (Suppléant: Korthals), Wistrand.

N. B. LES NOMS DES REPRÉSENTANTS AYANT PRIS PART AU VOTE SONT INDiqués EN ITALIQUE.

3. Voir 26^e séance, 26 octobre 1955 (adoption du projet de recommandation amendé) et Recommandation 90.

Recommends that the Committee of Ministers:

1. transmit to it documents and details of estimates relating to the whole Budget of the Council of Europe;

2. ensure that the expenditure of the Council of Europe is calculated as accurately as possible;

3. reconsider and make the fullest use of the allocations for expenditure on the cultural and information activities of the Council of Europe and increase the figure for cultural expenditure from 19 to 30 millions.

Explanatory Memorandum

presented by M. BICHET, Rapporteur

In 1954, the Consultative Assembly of the Council of Europe decided to set up a "Committee on Budgetary Affairs and Administration".

This Committee of seven members was duly appointed in September, 1954¹.

So far it has not been in a position to carry out its full advisory functions and submit an opinion on the complete Budget of the Council of Europe.

An early difficulty arose concerning the date of preparing the Budget.

To make it practicable to consult the Assembly on the whole draft Budget of the Council of Europe, the text would have to be prepared by the Secretariat-General in the first few months of the year, namely at a time when it is not yet possible to make reliable estimates for the following year.

The following compromise was therefore reached: the Consultative Assembly was to be asked to express an opinion on the current Budget, and the Committee of Ministers and the Secretariat-General were to take account of this opinion when preparing the Budget for the following year.

It was logical, therefore, that the Committee of Ministers should authorise the Secretariat-General to transmit to the Committee on Budgetary Affairs and Administra-

1. The present membership is as follows: MM. Pünder (Federal Republic of Germany), *Chairman*; Smithers (United Kingdom), *Vice-Chairman*; Bichet (France), *Rapporteur*; Canevari (Italy), Janssen (Netherlands), Wistrand (Sweden), Ergin (Turkey).

Recommande au Comité des Ministres :

1. de lui communiquer les documents et développements relatifs à l'ensemble du budget du Conseil de l'Europe;

2. de veiller à ce que les dépenses du Conseil de l'Europe soient appréciées aussi exactement que possible;

3. de revoir et d'utiliser au maximum les crédits ouverts pour les activités culturelles et l'information relative aux travaux du Conseil de l'Europe en portant de 19 à 30 millions les dépenses culturelles.

Exposé des motifs

présenté par M. BICHET, rapporteur

En 1954, l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe décidait la création d'une « commission des Affaires budgétaires et de l'Administration ».

Cette commission, composée de sept membres, fut constituée en septembre 1954¹.

Elle n'a pas été en mesure jusqu'ici de remplir pleinement sa mission consultative et de fournir un avis sur l'ensemble du budget du Conseil de l'Europe.

Une première difficulté a surgi relative à la date d'établissement du budget.

Pour qu'il fût matériellement possible de consulter l'Assemblée sur l'ensemble du projet de budget du Conseil de l'Europe, il faudrait que le projet de budget fût établi par le Secrétariat Général dans les premiers mois de l'année, soit à une époque où il est encore impossible d'établir des évaluations exactes pour l'année suivante.

En conséquence, le compromis suivant est intervenu : l'Assemblée Consultative serait appelée à émettre son avis sur le budget en cours, le Comité des Ministres et le Secrétariat Général devant tenir compte de cet avis pour l'établissement du budget de l'année suivante.

Le Comité des Ministres devait donc logiquement autoriser le Secrétariat Général à mettre à la disposition de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration

1. Elle comprend actuellement : MM. Pünder (République Fédérale d'Allemagne), *Président*; Smithers (Royaume-Uni), *Vice-Président*; Bichet (France), *rapporteur*; Canevari (Italie), Ergin (Turquie), Janssen (Pays-Bas), Wistrand (Suède).

tion all documents, details of estimates, tables and other information required for it to give a considered opinion.

Despite representations by the President of our Assembly, and by the Chairman and Rapporteur of the Committee on Budgetary Affairs and Administration, the Committee has not been supplied with the necessary information.

It has only had access to all the documents needed to judge Vote II of the Budget ("Expenditure relating to the Consultative Assembly"), so that our Assembly, on the recommendation of its Committee, was able at its Tenth Sitting held on 9th July, 1955, to adopt Opinion No. 16 on Vote II of the 1956 Budget.

In this Opinion, it should be said, the Committee and the Assembly gave evidence of their desire to remain within their advisory functions and of their determination to promote the efficiency of our organisation.

The Committee on Budgetary Affairs and Administration therefore expressed surprise at the unaccountable refusal of the Committee of Ministers to transmit the necessary material whereby it could submit a considered opinion on the Budget as a whole, as it had done on Vote II.

In a letter of 19th March, 1955, the Secretary-General wrote as follows to the President of the Consultative Assembly:

"... the Committee of Ministers agreed that the Assembly should be given an opportunity of expressing its opinion on the budget of the Council, and it has instructed the Secretary-General to communicate to the Assembly, for this purpose, a set of documents consisting of the accounts for the last financial year, wound up and audited, together with the budget for the current financial year. These documents provide sufficient particulars to enable the Assembly to give its opinion on the sums which should be included in the next year's budget. The Committee of Ministers will make a point of considering those opinions at the proper time."

The documents before the Committee are as follows :

1. Budget of the Council of Europe for the financial year 1955, approved on 12th January, 1955;

Supplementary estimates approved on 12th March, 1955;

2. General Accounts for the Financial

tous les éléments, développements, tableaux et renseignements indispensables pour lui permettre de donner un avis motivé.

Malgré les interventions du Président de notre Assemblée, du Président et du rapporteur de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration, les documents indispensables n'ont pas été fournis à la commission.

Celle-ci n'a disposé de toute la documentation nécessaire que pour apprécier le titre II du budget, « Dépenses relatives à l'Assemblée Consultative », ce qui a permis à notre Assemblée, sur proposition de sa commission, d'adopter au cours de sa 10^e séance, le 9 juillet 1955, l'Avis n° 16 sur le titre II du budget pour 1956.

Par cet avis, la commission et l'Assemblée ont montré leur désir d'être fidèles à leur mission consultative et leur volonté de contribuer au bon fonctionnement de notre organisation.

Aussi la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration a-t-elle exprimé sa surprise du refus inexplicable du Comité des Ministres de lui communiquer, pour l'ensemble du budget, les éléments nécessaires pour donner, comme elle l'a fait pour le titre II, un avis motivé.

Par lettre du 19 mars 1955, le Secrétaire Général écrivait au Président de l'Assemblée Consultative :

"... le Comité des Ministres a été d'accord pour que la possibilité fût donnée à l'Assemblée d'émettre son avis sur le budget du Conseil et il a chargé, à cet effet, le Secrétaire Général de communiquer à l'Assemblée une documentation comprenant les comptes du dernier exercice clos et apuré ainsi que le budget de l'exercice en cours. Cette documentation contient, en effet, des éléments suffisants pour permettre à l'Assemblée de formuler un avis sur les crédits qu'il y aurait lieu d'inscrire dans le budget de l'année suivante. Le Comité des Ministres ne manquera pas d'examiner de tels avis en temps utile."

Or, les documents remis à la commission sont les suivants :

1. Budget du Conseil de l'Europe pour l'exercice 1955, approuvé le 12 janvier 1955;

Crédits supplémentaires, approuvés le 12 mars 1955;

2. Comptes généraux relatifs à l'exer-

Year 1953, approved by the Committee of Ministers on 12th January, 1955.

The "Budget" document transmitted to us in this way is a mere list of items. It presents no justification of the estimates shown.

It would be preferable, as in the case of expenditure relating to the Consultative Assembly, to put before us the preliminary draft Budget in course of preparation, each heading being accompanied by a description enabling those who are asked for an opinion to give an informed opinion not only on the advisability of the suggested expenditure, but also on the accuracy with which those estimates have been prepared.

To remedy the present position and enable the Assembly to carry out its advisory task the Budget Committee has asked that the President of the Assembly, and the Chairman and Rapporteur of the Committee on Budgetary Affairs and Administration be allowed by the Committee of Ministers to address it at one of its forthcoming meetings.

The Opinion we are asking you to adopt takes the remarks into account.

The Committee on Budgetary Affairs and Administration has tried to make the best use of the scanty documents at its disposal in order to provide the Assembly with information regarding the budget of the Council of Europe and, in doing so, wishes to make the following comments and observations:

**Comments on the Budget
of the Council of Europe
for the Financial Year 1955**

The Budget of the Council of Europe for the Financial Year 1955 shows a total of 844,870,000 francs, on both the debit and the credit side.

Budget of expenditure

Vote I. — Expenditure of the Secretariat-General. . . .	632,070,000 frs.
Vote II. — Expenditure relating to the Consultative Assembly	109,000,000
	741,070,000 frs.

cice 1953, approuvés par le Comité des Ministres le 12 janvier 1955.

Le document « Budget » qui nous était ainsi remis est une simple nomenclature. Il ne comporte aucune justification des évaluations formulées.

Il conviendrait, comme cela a été fait pour les dépenses relatives à l'Assemblée Consultative, que nous soit communiqué l'avant-projet de budget en préparation où chaque rubrique fait l'objet d'un développement permettant à ceux qui ont la charge d'émettre un avis d'apporter un avis informé non seulement sur l'opportunité des dépenses prévues, mais également sur la plus ou moins grande rigueur avec laquelle ces dépenses ont été évaluées.

Pour remédier à la situation actuelle et permettre à l'Assemblée de remplir sa mission consultative, la commission des Affaires budgétaires a demandé que le Comité des Ministres veuille bien entendre au cours d'une de ses prochaines réunions le Président de notre Assemblée, ainsi que le Président et le rapporteur de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

L'avis que nous vous demandons d'adopter tient compte des remarques qui précèdent.

Toutefois, votre commission des Affaires budgétaires et de l'Administration a tenté d'utiliser au mieux les documents réduits qui lui ont été communiqués pour éclairer l'Assemblée sur le budget du Conseil de l'Europe et elle vous présente dans ce but les remarques et observations qui suivent.

**Remarques
sur le budget du Conseil de l'Europe
pour l'exercice 1955**

Le budget du Conseil de l'Europe pour l'exercice 1955 s'établit à la somme globale de 844.870.000 francs, en dépenses comme en recettes.

Budget des dépenses

Le budget des dépenses comporte les cinq titres suivants :

Titre I ^{er} . — Dépenses relatives au Secrétariat Général. . .	632.070.000 Fr
Titre II. — Dépenses relatives à l'Assemblée Consultative. .	109.000.000 Fr
	741.070.000 Fr

	741,070,000 frs.
Vote III. — Functional expenditure	60,650,000
Vote IV. — Expenditure of the Commission and Court of Human Rights.	23,800,000
Vote V. — Initial capital expenditure	19,350,000
Total	844,870,000 frs.

Appropriate comments on each of these Votes are given below.

VOTE I

Expenditure of the Secretariat-General

HEAD 1. — Expenditure for staff 501,720,000 frs.

The allocations under this Head relate mainly to expenditure in respect of salaries of the staff of the Secretariat-General. This expenditure is allocated under Sub-heads, but these do not permit of any reliable appreciation of the way in which the estimates of expenditure were arrived at.

*Sub-Head 1**Salaries of the permanent establishment*

A list of staff and of "minimum" and "maximum" salaries has been supplied, as follows:

RANK	NUMBER	SALARY	
		Minimum	Maximum
Directors	3	2,645,000	2,865,000
Heads of Departments.	4	2,210,000	2,570,000
Counsellors	13	1,930,000	2,425,000
Secretaries	63	850,000	1,800,000
Supervisors	27	700,000	1,045,000
Qualified Assistants.	32	594,000	990,000
Assistants.	72	396,000	792,000
Auxiliaries.	62	260,000	530,000
	276		

For the purpose of an Opinion, it would be necessary to know:

(a) The average salary for each category, including the highest ranks, which are

	741.070.000 Fr
Titre III. — Dépenses fonctionnelles.	60.650.000 Fr
Titre IV. — Dépenses de fonctionnement de la Commission et de la Cour prévues par la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales.	23.800.000 Fr
Titre V. — Dépenses de premier établissement.	19.350.000 Fr
Total général	844.870.000 Fr

Les observations que chacun de ces titres appelle sont développées ci-après.

TITRE I^{er}*Dépenses relatives au Secrétariat Général*

CHAPITRE I^{er}. — Dépenses de personnel 501.720.000 francs

Les crédits ouverts à ce chapitre s'appliquent essentiellement aux dépenses de rémunération du personnel du Secrétariat Général. Une répartition par article en est donnée. Elle ne permet pas toutefois de fonder une appréciation sérieuse sur la manière dont les évaluations de dépenses ont été établies.

*Article I^{er}**Traitement du personnel du cadre permanent*

Un tableau des effectifs et de leurs traitements « minimum » et « maximum » en a été fourni, que nous reproduisons ci-dessous:

GRADE	EFFECTIF TIF	TRAITEMENTS	
		Minimum	Maximum
Directeurs.	3	2.645.000	2.865.000
Chefs de services.	4	2.210.000	2.570.000
Conseillers.	13	1.930.000	2.425.000
Secrétaires.	63	850.000	1.800.000
Assistants d'encadrement.	27	700.000	1.045.000
Assistants qualifiés.	32	594.000	990.000
Assistants.	72	396.000	792.000
Auxiliaires.	62	260.000	530.000
	276		

Pour donner un avis, il conviendrait de connaître:

(a) le traitement moyen qui est attribué à chaque catégorie, y compris les cadres

not shown in the foregoing table (Secretary-General, Deputy Secretary-General and Clerk of the Assembly);

(b) The details of the additional expenditure which has to be taken into account, such as residence allowance, annual increment, paid leave, deductions for pension, etc.

Sub-Head 1 (a)

Provision to meet expenditure for staff as a result of the re-organisation of the Secretariat-General

This new item is followed by the words "nominal sum". The question thus arises as to the circumstances in which an allocation is to be made.

The Committee should be supplied with the plan of the contemplated re-organisation (posts eliminated, posts created, reasons for the proposed changes and final cost of the operation).

Sub-Head 2

Allowances

Appropriations totalling 123,350,000 francs have been earmarked to meet various allowances :

- Family allowances;
- Entertainment expenses;

— Cost of living allowance, etc.

Here we should know :

(a) the number of persons entitled to such allowances;

(b) the individual figure, for each category and rank, of the allowances to which they are entitled.

Sub-Head 4

Expenses relating to the arrival, departure and settling-in of officials : 35,070,000 frs.

The analysis of the items entered under this Head mentions removal costs, settling-in allowance, severance allowance, cost of home leave for officials and their families. For each of these items, details should be given of the rules and scales according to which each allowance is calculated.

HEAD 2. — Expenditure on equipment 77,900,000 frs.

No particulars of this figure are provided. To form an objective opinion we should

supérieurs qui ne figurent pas au tableau ci-dessus (Secrétaire Général, Secrétaires Généraux adjoints, Greffier);

(b) le détail des éléments accessoires dont il faut tenir compte : frais de résidence, bonifications pour ancienneté, vacances d'emplois, retenues pour retraites, etc.

Article 1^{er} bis

Provision en vue de couvrir les dépenses de personnel entraînées par la réorganisation du Secrétariat Général

Cette ligne nouvelle est inscrite avec la mention « mémoire ». La question se pose de savoir dans quelles conditions elle sera dotée.

Il serait nécessaire que la commission ait communication du plan de réforme envisagé (emplois supprimés, emplois créés, raison des modifications proposées, coût final de l'opération).

Article 2

Indemnités accessoires aux traitements

Des crédits d'un montant global de 123.350.000 francs sont prévus pour le paiement d'indemnités diverses :

- indemnités pour charges de famille;
- indemnités pour frais de représentation;
- indemnités de vie chère, etc.

Il conviendrait de connaître :

(a) l'effectif des ayants-droit;

(b) le taux individuel, par catégorie et grade, des indemnités auxquelles ils peuvent prétendre.

Article 4

Dépenses relatives à l'arrivée, au départ et à l'installation des fonctionnaires 35.070.000 fr

La ventilation qui est donnée des crédits inscrits à cet article fait état notamment des frais de déménagement, d'indemnités d'installation, d'indemnités de résiliation, de frais de congé dans le pays d'origine des agents et de leurs familles. Il est utile, pour chacune de ces dépenses, que soient précisés les règles et les barèmes selon lesquels sont évaluées les prestations accordées à chaque ayant-droit.

CHAPITRE 2. — Dépenses de matériel 77.900.000 francs

Aucun élément ne permet d'apprécier ce chiffre. Pour le faire de façon objective,

require details of the sums expended under each Sub-head during 1954.

HEAD 3. — Other functional expenditure. . . . 52,450,000 frs.

The sums under this Head relate chiefly to :

— Official journeys. 11,000,000 frs.
— Allowance and travelling expenses of Governmental experts — Fees and emoluments of consultant experts — Work by contract 35,300,000 frs.

It would seem desirable for particulars of official journeys made during the past financial year to be given in an appendix to the draft budget. It is customary to request departments whose budget includes sums for the payment of occasional assistance, such as that of experts, to give the names of those experts, the nature of the tasks entrusted to them, and the fees they are to receive.

VOTE II

Expenditure relating to the Consultative Assembly

The Assembly gave an Opinion on this Vote on 9th July, 1955, relating to the Financial Year 1956.

However, we give below a few particulars of this Vote, in respect of the allocations made in 1955. Appropriations under this Vote total 109,000,000 francs allocated under three Heads, namely.

- Expenditure for staff;
- Expenditure on equipment;
- Other functional expenditure.

HEAD 4. — Expenditure for staff. 47,500,000 frs.

Under this Head, the sum of 34 million francs is allocated for remuneration of temporary staff. Full particulars concerning this Head have been supplied for the information of the Committee, since we are given the average number of temporary staff and the average figure of principal and accessory sums paid to them. For the information of Representatives, we give below a table showing the detailed figures on which this appropriation is based :

il conviendrait de connaître l'analyse des sommes payées sur chaque article de ce chiffre en 1954.

CHAPITRE 3. — Autres dépenses de fonctionnement 52.450.000 francs

Les crédits de ce chapitre concernent particulièrement :

— les frais de mission. 11.000.000 francs
— les indemnités et frais de voyage des experts gouvernementaux. — Indemnités et honoraires d'experts. — Travaux à forfait 35.300.000 francs

Il serait souhaitable que le détail des missions effectuées au cours de l'exercice précédent soit communiqué en annexe au projet de budget. Il est de tradition d'inviter les services dont le budget comprend des sommes destinées à rémunérer des collaborations occasionnelles telles que celles d'experts, à faire connaître la personnalité de ces experts, la nature des missions qui leur sont confiées et la rémunération qui leur est accordée.

TITRE II

Dépenses relatives à l'Assemblée Consultative

Un avis a été donné par l'Assemblée sur ce titre le 9 juillet 1955 pour l'exercice 1956.

Nous donnons toutefois quelques informations sur ce titre pour les crédits tels qu'ils ont été accordés en 1955. L'ensemble des crédits figurant à ce titre s'élève à 109.000.000 francs. Ils sont répartis entre trois chapitres relatifs :

- aux dépenses de personnel;
- aux dépenses de matériel;
- aux dépenses de fonctionnement.

CHAPITRE 4. — Dépenses de personnel 47.500.000 francs

Un crédit de 34 millions de francs est prévu à ce chapitre pour la rétribution du personnel temporaire. Sur ce chapitre, des indications ont été fournies qui permettent de clarifier la commission puisque nous avons l'effectif moyen du personnel temporaire et du montant moyen des rémunérations principales et accessoires qui lui sont accordées, et nous reproduisons ci-dessous, pour l'information des Représentants, le tableau qui précise les bases qui ont servi à l'établissement du crédit :

FUNCTION	DAILY REMUNERATION			NUMBER em- ployed	ESTIMATE based on 40 days
	Minimum	Maximum	Average		
Secretaries for the Assembly.	6,000	8,000	7,000	10	2,800,000
Heads of Section	7,500	10,500	9,000	4	1,440,000
Précis-Writers.	7,000	8,000	7,500	7	2,100,000
Verbatim Reporters	7,000	8,000	7,500	14	4,200,000
Interpreters.	12,000	16,000	14,000	7	3,920,000
Translation revisers	8,000	12,000	10,000	4	1,600,000
Translators	6,000	10,000	8,000	6	1,920,000
Nurse.	1,500	2,100	1,800	1	72,000
Shorthand-typists, typists and assistants	1,800	3,800	2,800	66	7,392,000
Ushers from the Assemblée Nationale.	2,500	3,500	3,000	11	1,320,000
Messengers-Ushers	1,000	1,500	1,250	40	2,000,000
Duplicating workers and staplers.	1,200	1,700	1,450	20	1,160,000
Assemblers	1,000	1,500	1,250	32	1,600,000
Distributors	1,000	1,500	1,250	12	600,000
Junior Clerks for the Information Directorate.	2,000	5,000	3,500	10	1,400,000
				244	33,524,000
Fixed annual payment to a temporary Deputy-Director of the Administrative Services of the Assembly.					750,000
Remuneration of seconded interpreters and miscellaneous allowances connected with the work of the Committees and other organs of the Assembly					250,000
					34,524,000
Reduced to.					34,000,000

FONCTION	RÉMUNÉRATIONS JOURNALIÈRES			NOMBRE d'em- plois	DÉCOMPTÉ sur la base de 40 jours
	Minimum	Maximum	Moyenne		
Secrétaires pour les travaux de l'Assemblée.	6.000	8.000	7.000	10	2.800.000
Chefs de section	7.500	10.500	9.000	4	1.440.000
Secrétaires de l'analytique	7.000	8.000	7.500	7	2.100.000
Sténographes de débats.	7.000	8.000	7.500	14	4.200.000
Interprètes	12.000	16.000	14.000	7	3.920.000
Réviseurs de traduction.	8.000	12.000	10.000	4	1.600.000
Traducteurs	6.000	10.000	8.000	6	1.920.000
Infirmière.	1.500	2.100	1.800	1	72.000
Sténo-dactylographes, dactylographes et assistants	1.800	3.800	2.800	66	7.392.000
Huissiers de l'Assemblée Nationale.	2.500	3.500	3.000	11	1.320.000
Huissiers-messagers.	1.000	1.500	1.250	40	2.000.000
Ronéos et piqueuses	1.200	1.700	1.450	20	1.160.000
Assembleuses	1.000	1.500	1.250	32	1.600.000
Distributeurs	1.000	1.500	1.250	12	600.000
Stagiaires de Presse.	2.000	5.000	3.500	10	1.400.000
				244	33.524.000
Rétribution forfaitaire d'un adjoint temporaire au Directeur des Services administratifs de l'Assemblée.					750.000
Traitement des interprètes détachés et indemnités diverses en rapport avec le travail des commissions et autres organes de l'Assemblée.					250.000
					34.524.000
Ramené à.					34.000.000

HEAD 5. — Expenditure on equipment 42,500,000 frs.

An estimate of 16,000,000 frs. is included for stationery and office supplies and a further estimate of 23,000,000 frs. for printing and publishing. Although these estimates are large ones, they seem warranted, after detailed examination by the Committee.

VOTE III

Functional Expenditure

This Vote is divided into four Heads:

Head 7. — Cultural expenditure;

Head 8. — Information expenditure;

Head 9. — Expenditure relating to refugees and over-population;

Head 10. — Other expenditure.

HEAD 7. — Cultural expenditure 19,000,000 frs.

The programme corresponding to these expenses is given below:

CULTURAL PROGRAMME

1.	Grant to the Saar Government for the organisation of a course similar to those held at Bruges, Nancy and Utrecht (500,000 frs. of this sum will be earmarked as a part contribution to travelling costs of representatives from distant member countries).	Francs
		1,150,000
2.	Short Course of European Studies	2,000,000
3.	European Cultural Identity Card	500,000
4.	European Round Table	3,000,000
5.	Grant for the organisation of a course on the presentation of the European idea in the teaching of history (500,000 frs. of this sum will be earmarked as a contribution to the travelling costs of representatives of distant member countries)	1,150,000
		7,800,000

CHAPITRE 5. — Dépenses de matériel 42.500.000 francs

Un crédit de 16 millions de francs est inscrit pour les dépenses de papiers et de fournitures diverses et un crédit de 23 millions est prévu pour les travaux d'impression et de publication. Ces crédits sont évidemment importants, mais le détail examiné par la commission justifie ces crédits.

TITRE III

Dépenses fonctionnelles

Ce titre comprend quatre chapitres :

Chapitre 7. — Dépenses d'ordre culturel;

Chapitre 8. — Dépenses relatives à l'information;

Chapitre 9. — Dépenses relatives aux activités du Conseil de l'Europe dans le domaine des réfugiés et excédents de population;

Chapitre 10. — Autres dépenses fonctionnelles.

CHAPITRE 7. — Dépenses d'ordre culturel . . . 19.000.000 de francs

Le programme correspondant à ces dépenses est donné ci-dessous :

PROGRAMME CULTUREL

1.	Subvention au Gouvernement de la Sarre pour l'organisation d'un stage analogue à ceux qui se sont tenus à Bruges, Nancy et Utrecht (une somme de 500.000 francs sera prélevée sur ce montant pour subvenir partiellement aux frais de voyage des représentants de pays membres éloignés).	1.150.000
2.	Stage d'études européennes	2.000.000
3.	Carte d'identité culturelle européenne	500.000
4.	Table Ronde de l'Europe.	3.000.000
5.	Subvention pour l'organisation d'un stage pour la présentation de l'idée européenne dans l'enseignement de l'histoire (une somme de 500.000 francs étant prélevée sur ce montant pour subvenir aux frais de voyage des représentants des pays membres éloignés)	1.150.000
		7.800.000

	7,800,000
6. Grant to the Netherlands Government for the organisation in 1955 of the second European Exhibition	2,500,000
7. Council of Europe Research Fellowships	5,000,000
8. Reproduction of works of art; preparation of a brochure by one or more specialists	200,000
9. European travel grants to encourage the exchange of workers.	2,000,000
10. Specialists' fees and unforeseen expenditure.	500,000
11. Implementation of the programme of work	1,000,000
Total	19,000,000

These estimates are regrettably small. The cultural activities of the Council of Europe are still, after 6 years, conspicuously inadequate.

HEAD 8. — Information expenditure 31,700,000 frs.

No details are given of the various items, but here again it is worth remarking that the total does not seem adequate for running a modern information service to promote the European idea.

VOTE IV

Expenditure in connection with the work of the Commission and Court provided for in the Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms
(23,800,000 frs.)

No detailed information is provided concerning the expenditure that these estimates are intended to cover. As the existence of the Court and Commission is due to the initiative of the Assembly it has a right to be consulted in this matter.

	7.800.000
6. Subvention au Gouvernement néerlandais pour l'organisation en 1955 de la deuxième exposition européenne	2.500.000
7. Bourses de recherches du Conseil de l'Europe.	5.000.000
8. Reproduction d'œuvres d'art; édition d'une brochure par un ou plusieurs spécialistes.	200.000
9. Bourses européennes de voyage pour faciliter l'échange des travailleurs.	2.000.000
10. Honoraires de spécialistes et frais imprévus	500.000
11. Mise en œuvre du programme d'action	1.000.000
Total	19.000.000

Nous ne pouvons que souligner, en le regrettant, la faiblesse de ces crédits. Après six ans d'existence, le Conseil de l'Europe a, en effet, des activités culturelles qui sont notoirement insuffisantes.

CHAPITRE 8. — Dépenses relatives à l'information 31.700.000 francs

Le crédit de 31.700.000 francs prévu à cette rubrique couvre des dépenses de nature diverse sur lesquelles aucune indication particulière ne nous a été fournie, mais ici encore il est bon de remarquer que le volume de ces dépenses semble ne pas correspondre aux exigences d'une information moderne propre à développer l'idée européenne.

TITRE IV

*Dépenses de fonctionnement de la Commission et de la Cour
prévues par la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme
et des Libertés fondamentales*
(23.800.000 francs)

Aucun renseignement n'est fourni, permettant de connaître la nature exacte des dépenses que les crédits inscrits ont pour objet de couvrir. Il s'agit là cependant d'une création due à l'initiative de l'Assemblée et il est dans le cadre de ses attributions d'être consultée sur son application.

VOTE V

Initial Capital Expenditure
(19,350,000 frs.)

We note that no explanation is provided of the "alterations to the premises" for which an estimate of 5,000,000 frs. is included.

The same observation applies to the item "furniture and equipment" 11,350,000 fr.

On the other hand, the estimate of 3,000,000 frs. for simultaneous interpretation equipment in the Ministers' Committee Room is readily understandable.

Budget of Receipts

Receipts are accounted for almost entirely by contributions of Member States for 1955, which are reckoned on an agreed percentage according to the table given on page 13 of the budget document, ranging from 0.2 % for Iceland and Luxembourg to 18.4 % for France, Italy, Federal Republic of Germany and the United Kingdom. All other receipts may be described as sundries. It might be useful, however, to explain in detail the "reimbursements by specialised authorities" — Sub-head 8, estimated at 6,000,000 frs.

Observations on the General Accounts
for the financial year 1953

From the accounts supplied it can be seen that under some Votes the estimates considerably exceeded the expenditure actually sanctioned. The following table shows for each Vote the total estimate, the actual expenditure and the balance for cancellation expressed both in figures and as a percentage.

TABLE

TITRE V

Dépenses de premier établissement
(19.350.000 francs)

Un crédit de 5 millions de francs est prévu pour des « travaux » dont l'objet n'est pas indiqué.

Il en va de même pour le crédit de 11.350.000 francs inscrit à la rubrique « équipement et ameublement ».

En revanche, le crédit de 3 millions relatif à l'installation d'appareils d'interprétation simultanée dans la salle du Comité des Ministres peut être facilement apprécié.

Budget des recettes

La quasi totalité des recettes est représentée par les contributions des États membres pour l'exercice 1955. La contribution de chaque État est calculée par application d'un pourcentage de participation dont le détail figure à la page 13 du document budgétaire et qui va de 0,2 % pour l'Islande et le Luxembourg, à 18,4 % pour la France, l'Italie, la République Fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni. Les autres recettes n'ont qu'un caractère accessoire. Toutefois, il serait peut-être utile de préciser la nature des « recettes compensatoires à provenir des autorités spécialisées » qui font l'objet de l'article 8 et pour lesquelles une prévision de 6 millions a été retenue.

Observations sur les comptes généraux
du Conseil de l'Europe
relatifs à l'exécution du budget
de l'exercice 1953

Les documents communiqués permettent de confronter le montant des crédits ouverts et celui des dépenses effectivement réalisées. On peut observer que les crédits prévus à certaines rubriques ont dépassé les crédits effectivement engagés. Le tableau ci-dessous compare, pour chacune des rubriques, le montant des crédits ouverts, le montant des crédits consommés et fait ressortir l'excédent à annuler en valeur absolue et en pourcentage.

TABLEAU

DETAILS	ESTIMATE	EXPENDITURE	BALANCE for Cancellation		LIBELLÉ
	CRÉDITS	DÉPENSES	EXCÉDENT CONSTATÉ		
	ouverts	effectuées	en crédits	en pourcentage	
VOTE I Expenditure of the Secrétariat-General .	611,975,000	567,656,900	44,318,100	(7.2 %)	TITRE I Dépenses relatives au . . . Secrétariat Général
VOTE II Expenditure of the Consultative Assem- bly and its Commit- tees	126,850,000	81,321,439	45,528,561	(36 %)	TITRE II Dépenses relatives à l'Assemblée Consulta- tive et à ses commis- sions
VOTE III Operational Expen- diture	34,000,000	23,603,458	10,396,542	(30 %)	TITRE III Dépenses fonction- nelles
VOTE IV Expenditure in con- nection with the work of the Committee and the Court provided for in the Convention for the protection of Human Rights and Fundamental Free- doms.	—	—	—	—	TITRE IV Dépenses de fonction- nement de la Commis- sion et de la Cour pré- vues par la Conven- tion de sauvegarde des Droits de l'Hom- me et des Libertés fondamentales
Total operational expen- diture	772,825,000	672,580,897	100,243,203	(12 %)	Total pour les dépenses . . . de fonctionnement
VOTE V Initial capital expen- diture	103,082,977	100,674,031	2,435,946	(2 %)	TITRE V Dépenses de premier établissement
TOTAL. . .	875,907,977	773,228,828	102,679,149	(10.5 %)	. . TOTAUX GÉNÉRAUX

It may be observed from the above figures that the estimates for expenditure of the Consultative Assembly and its Committees and for operational expenditure were 30 % or more in excess of the actual expenditure.

The particulars supplied afford an adequate explanation of the miscalculation as regards the Assembly, which is due to the fact that the Sessions did not run the whole of the statutory period.

Estimates must, obviously, be on the assumption that the Session will last the 30 days stipulated by the Statute. This time

Il ressort des chiffres figurant dans le tableau que les crédits ouverts au titre des dépenses relatives à l'Assemblée Consultative et à ses commissions et au titre des dépenses fonctionnelles ont excédé de plus de 30 % le montant des dépenses réellement ordonnancées.

D'après les indications qui nous ont été données, la différence relative aux dépenses de l'Assemblée Consultative se justifie : elle provient du fait que les sessions de notre Assemblée ont eu une durée plus réduite que celle prévue par le Statut.

Or, il est évident que le Secrétariat est obligé de prévoir les crédits en considération des 30 jours de session prévus par le Statut.

was cut short by nearly 30 %, with a corresponding reduction in expenditure.

On the other hand, in the case of operational expenditure and particularly in the matter of information, credits were cancelled because certain programmes were not carried out.

It is regrettable that credits already inadequate were not entirely expended, a situation which should be remedied in future.

Conclusion

Our final observation is that the Budget we have presented shows that for an organisation which has been in existence for 6 years the actual achievements of the Council are small. A rough guide to the practical results attained, of what may be described as the "output" of the Council, is supplied by the figures for operational expenditure.

In 1953, this item represented only 4 % of the total Budget less initial capital expenditure.

For the year 1955, assuming that programmes are fully carried into effect, operational expenditure will amount to about 10 % of the total Budget.

We leave the Assembly to think these figures over, and we suggest specifically that steps be taken to increase expenditure on cultural activities and to make full appropriation of the estimate provided for information activities.

It is impossible on the basis of the inadequate data supplied to draft a detailed Opinion of the Assembly, but we trust that this report will be found of service to the Assembly and to the Committee of Ministers.

We beg to propose that the Assembly adopt the foregoing draft Recommendation.

Comme la durée de la session a été réduite de près de 30 %, il est normal que les dépenses correspondent à cette réduction.

Par contre, pour les dépenses fonctionnelles, et notamment pour les dépenses d'information, les annulations de crédits résultent de programmes qui n'ont pas été réalisés.

On ne peut que regretter que des crédits déjà trop faibles ne soient pas totalement utilisés et il est indispensable de remédier dans l'avenir à cette situation.

Conclusion

En conclusion nous croyons utile de formuler une remarque : le budget que nous venons de présenter prouve qu'après six ans d'existence les résultats du Conseil de l'Europe sont faibles. Ce sont, en effet, pour une part au moins, les dépenses fonctionnelles qui traduisent nos réalisations pratiques, qui mesurent en quelque sorte le « rendement » du Conseil de l'Europe.

Or, en 1953, les dépenses fonctionnelles n'ont représenté que 4 % seulement du budget total, déduction faite des dépenses de premier établissement.

En 1955, si les prévisions sont pleinement réalisées, elles seront de l'ordre de 10 % du budget total.

Nous livrons ces chiffres à la méditation de l'Assemblée et nous lui demandons de prévoir une augmentation des dépenses culturelles et une utilisation effective des dépenses d'information.

Nous espérons que le présent rapport — à défaut d'un avis précis que l'absence de documents nous a empêchés de proposer — apportera à l'Assemblée ainsi qu'au Comité des Ministres une information utile.

Nous demandons à l'Assemblée de bien vouloir adopter le projet de recommandation précédent.

CONSULTATIVE ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

SEVENTH ORDINARY SESSION

25th October, 1955

Doc. 451

Amendment No. 1

Opinion on the Budget of the Council of Europe

AMENDMENT No. 1

*to the draft Recommendation
of the Committee on Budgetary Affairs
and Administration*

*proposed by M. CHABAN-DELMAS,
Chairman of the Special Committee
on Municipal and Regional Affairs*

At the end of the draft Recommendation add the following paragraphs :

4. open the necessary credits to cover the organisational costs (in particular, the travelling expenses and subsistence allowances of the participants and the remuneration of temporary staff) of the European Conference of Local Authorities, the convening of which was decided by the Assembly in its Resolution 76 (1955);

5. open a Head under "Functional Expenditure" for the activities of the Council of Europe in the field of municipal and regional affairs, with a credit of 1,300,000 francs, to be used to raise the amount of the European Prize to 1,000,000 francs and to cover the expenditure resulting from the various activities of the Council of Europe in the field of municipal and regional affairs.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE

25 octobre 1955

Doc. 451

Amendement n° 1

Avis sur le budget du Conseil de l'Europe

AMENDEMENT N° 1

*au projet de recommandation
de la commission des Affaires budgétaires
et de l'Administration*

*présenté par M. CHABAN-DELMAS,
Président de la commission spéciale
des Affaires communales et régionales*

Compléter le projet de recommandation par les deux paragraphes ci-après :

4. d'ouvrir les crédits nécessaires pour couvrir les frais d'organisation (notamment les frais de voyage des participants, leurs indemnités de séjour et la rémunération du personnel temporaire) de la Conférence européenne des Pouvoirs locaux, dont l'Assemblée a décidé la convocation dans sa Résolution 76 (1955);

5. de réserver aux activités du Conseil de l'Europe dans le domaine des affaires communales et régionales un chapitre des « Dépenses fonctionnelles », qui devrait être doté d'un crédit de 1.300.000, de manière à porter à 1 million la subvention prévue pour le Prix de l'Europe et à permettre de couvrir les frais résultant des diverses activités du Conseil de l'Europe dans le domaine des affaires communales et régionales.

CONSULTATIVE ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

SEVENTH ORDINARY SESSION

26th October, 1955

Doc. 451

Amendment No. 2

AMENDMENT No. 2

*to the draft Recommendation
of the Committee on Budgetary Affairs
and Administration*

*proposed by Mr. NICOLSON
on behalf of the Committee
on Cultural and Scientific Questions¹*

1. Paragraph 3, delete the words :
" and information ";

2. Add a new paragraph :

" 4. Increase in the same proportion the sums allocated to the Information Services of the Council of Europe, in order to increase the impact of the Council's debates and practical achievements upon the public opinion of Europe and the world. "

1. Unanimously adopted by the Committee. .

MEMBERS OF THE COMMITTEE : MM. Smitt Ingebreetsen (Chairman) ; Galletto (Substitute : De Bosio), van Remoortel (Vice-Chairmen) ; Sir David Campbell, MM. Chaban-Delmas, Costello, Erler (Substitute : Marx), Mme. Fuest, MM. Gonella, Harunoglu (Substitute : Erden), Höfler, Jakobsen, Loesch (Substitute : Margue), Nicolson, Mlle. Olsson, Mme. Rehling, MM. Savopoulos, Senghor, Spallicci, Thomson, Mlle. Thorsteinsdottir, MM. Triboulet, Wendelaar.

N. B. THE NAMES OF THOSE WHO TOOK PART IN THE VOTE ARE PRINTED IN ITALICS.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE

26 octobre 1955

Doc. 451

Amendement n° 2

AMENDEMENT N° 2

*au projet de recommandation
de la commission des Affaires budgétaires
et de l'Administration*

*présenté, au nom de la commission
des Questions culturelles et scientifiques¹,
par M. NICOLSON*

1. Supprimer au paragraphe 3 les mots :
« et l'information »;

2. Ajouter un nouveau paragraphe, ainsi conçu :

« 4. Augmenter dans une proportion égale les crédits alloués aux services d'information du Conseil de l'Europe, afin d'assurer aux débats et aux réalisations pratiques du Conseil de l'Europe une plus grande influence sur l'opinion publique en Europe et dans le monde. »

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

MEMBRES DE LA COMMISSION : MM. Smitt Ingebreetsen (Président) ; Galletto (Suppléant : De Bosio), van Remoortel (Vice-Présidents) ; Sir David Campbell, MM. Chaban-Delmas, Costello, Erler (Suppléant : Marx), Mme Fuest, MM. Gonella, Harunoglu (Suppléant : Erden), Höfler, Jakobsen, Loesch (Suppléant : Margue), Nicolson, Mlle Olsson, Mme Rehling, MM. Savopoulos, Senghor, Spallicci, Thomson, Mlle Thorsteinsdottir, MM. Triboulet, Wendelaar.

N. B. LES NOMS DES REPRÉSENTANTS AYANT PRIS PART AU VOTE SONT INDIQUÉS EN ITALIQUE.